Sur le panneau d'affichage rue de l'hôtel de ville Le Maire.

Claude RIBOULET

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'An Deux Mille Seize, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le dix juin Deux Mille Seize, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents**: Raymond AUCLAIR — Sylvia AUCOUTURIER - Marie-Christine BAURES - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Christophe CABASSUT — Annie CAILLOT - Angélique DAUGE - François DECELLE — Damien FERNANDES - Florence FERRANDON-DERET - Denis FRACKOWIAK - Bernadette LAJOUANINE - Maria de Lurdes LOUREIRO - Patrick PORTET - Jean Pierre POUENAT - Véronique RADOMSKI — Pascal RELIANT - Claude RIBOULET — Bernadette SAULNIER — Fernand SPACCAFERRI — Thierry VERGE

<u>Etaient excusés et avaient donné pouvoir</u>: Didier BUSSIERE (a donné pouvoir à Marie-Christine BAURES) – Jean-Loup LESAGE (a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER) – Benoît MAILLARD (a donné pouvoir à Claude RIBOULET) - Aurélie MASSON-VIGNON (a donné pouvoir à Fernand SPACCAFERRI) - Annie SPACCAFERRI (a donné pouvoir à Pascal RELIANT) - Bernard ZAMIARA (a donné pouvoir à Christophe CABASSUT)

**Etait excusée**: Marie LANEURY

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre POUENAT

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

- a) Mandats de vote
- b) Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 6 avril 2016. L'adoption est remise au prochain conseil municipal.

### I.1 - <u>COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE</u> CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCE

Le Conseil Municipal,

- prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées dans la communication.

## I.2 <u>- CONSEIL MUNICIPAL – MINORATION DES INDEMNITES DE FONCTION</u> DES ELUS

Le Conseil Municipal,

- Maintient l'indemnité brute de fonction actuelle sans tenir compte de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

## I.3 - <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMENTRY - NERIS LES BAINS -</u> MODIFICATION DES STATUTS - AVENANT N° 21

Le Conseil Municipal,

- Emet un avis favorable sur la modification des statuts,
- Adopte l'avenant n° 21 aux statuts.

# I.4 – <u>AVIS DE LA COMMUNE DE COMMENTRY SUR L'ARRETE PREFECTORAL SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE</u> (SDCI)

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'Arrêté de projet de périmètre relatif à la fusion de la communauté de communes de Commentry/Néris-les-Bains et de la communauté de communes de la Région de Montmarault ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

### I.5 - <u>BATIMENTS COMMUNAUX - LOGEMENT GYMNASE I -</u> RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION TYPE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à la location par contrat type du logement gymnase I,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 jusqu'au 31 juillet 2019. Le contrat sera reconduit par tacite reconduction.

# I.6 - FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GENERAL ET DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DES OPERATIONS ASSUJETTIES A TVA

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord aux décisions modificatives n° 1 du budget général et n° 1 du budget des opérations assujetties à TVA.

## II.1 - MARCHES PUBLICS - BATIMENTS COMMUNAUX - CREATION D'UN POLE SOCIAL ET D'INITIATIVES SIS 22 AVENUE MARX DORMOY

Le Conseil Municipal,

- Entérine l'attribution des lots par la commission d'appel d'offres réunie les 03 et 15 juin 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché 2016-03 bâtiments communaux création d'un pôle social et d'initiatives sis 22 avenue Marx Dormoy.

# I.7 - <u>FINANCES COMMUNALES - CREATION D'UN POLE SOCIAL ET D'INITIATIVES SIS 22 AVENUE MARX DORMOY - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>

Le Conseil Municipal,

- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide Leader d'un montant de 91 386,15 € ainsi qu'une aide au titre du FRADDT d'un montant de 181 039,61 € dans le cadre de la contractualisation Auvergne +.

## III.1 - <u>DELIBERATION CADRE PORTANT SUR LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA VILLE DE COMMENTRY</u>

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur les objectifs de cette délibération-cadre,
- Prend acte des nouvelles conditions d'accompagnement du CCAS en matière de soutien à la famille qui feront l'objet d'une décision du Conseil d'Administration du CCAS et sont annexées au présent rapport.

### I.8 - <u>TARIFS COMMUNAUX – NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE APPLICABLE</u> AU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET A LA PAUSE MERIDIENNE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à la mise en place de la nouvelle politique tarifaire applicable au temps périscolaire, à la pause méridienne ainsi qu'aux tarifications afférentes annexées à la délibération.

# I.9 - ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX CONCERNANT LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - ANIM' JEUNES - PRET DU MATERIEL COMMUNAL - PHOTOCOPIES ET POINT ASSOCIATIONS - ECOLE DE MUSIQUE - PISCINE MUNICIPALE - AGORA - THEATRE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur les nouveaux tarifs modifiés.

### I.10 - CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DES SALLES MUNICIPALES OU AVEC UN TARIF

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions qui découlent de la convention type.

## II.2 - <u>LA PLEIADE – RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC</u>

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne et à signer la convention afférente.

### II.3 – <u>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA CAPTURE DES</u> ANIMAUX ERRANTS OU DANGEREUX

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### II.4 - <u>URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL</u> <u>D'URBANISME - REDUCTION DE LA SURFACE DU PROJET</u>

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur cette proposition de réduction de la surface NH sise rue de la Banne.

## II.5 - <u>URBANISME – ACQUISITION DE PARCELLES BATIE ET NON BATIE LIEU-DIT CHANTOISEAU</u>

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur cette préemption,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte à intervenir.

## II.6 - <u>URBANISME - INCORPORATION DE DROITS INDIVIS PARCELLE NON BATIE RUE DE LA CARDERIE</u>

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'incorporation des droits indivis sur cette parcelle BH n° 160,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir.

# II.7 - MARCHES PUBLICS - MARCHE 2012-31 - D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX - AVENANT N° 3

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3.

# II.8 - MARCHES PUBLICS - MARCHE 2014-11 - D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU STADE NAUTIQUE DE TYPE PFI (PRESTATION FORFAITAIRE AVEC INTERESSEMENT) ET G.E.R. (GROS ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE MATERIEL) - AVENANT N°2

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

# II.9 – <u>URBANISME – DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE CIMV AU</u> <u>TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE</u> <u>L'ENVIRONNEMENT</u>

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette demande d'enregistrement de la société CIMV au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

### III.2 - JEUNESSE - PASSEPORTS LOISIRS 2016 – 2017 – 17EME EDITION

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à ces propositions,

- Autorise Monsieur le Maire à engager les crédits nécessaires et signer les conventions correspondantes.

### IV.1 - <u>MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE</u> <u>CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE</u>

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes à venir.

## IV.2 – MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE POUR L'USPC ATHLETISME

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition et au versement de la subvention afférente.

### IV.3 - MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE POUR LE BEC

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition et au versement de la subvention afférente.

## IV.4 - MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE POUR LE COAC

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition et au versement de la subvention afférente.

## IV.5 - MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE POUR CAP 03

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition et au versement de la subvention afférente.

## IV.6 - MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE POUR LE CLUB ESCALADE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition et au versement de la subvention afférente.

## IV.7 - MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE POUR L'USPC BOULES LYONNAISES

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition et au versement de la subvention afférente.

# IV.8 - MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE POUR L'ASSOCIATION KARATE CLUB COMMENTRYEN (KCC)

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition et au versement de la subvention afférente.

### IV.9 – <u>MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE</u> <u>CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE POUR L'ESPERANCE</u>

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition et au versement de la subvention afférente.

### IV.10 - MISE EN PLACE D'UN CONVENTIONNEMENT AU TRAVERS D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TYPE POUR LE CLUB « CHIENS D'UTILITE »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition et au versement de la subvention afférente.

### IV.11 – <u>CREATION D'UN DISPOSITIF D'ACCUEIL DE RESIDENCE ARTISTIQUE</u> AU SERVICE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Le Conseil Municipal,

- Adopte la mise en place de résidences artistiques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à venir,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et financements possibles.

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

#### 1. Agenda:

L'ensemble des conseillers municipaux sont invités aux manifestations suivantes :

- *Dernier rendez-vous « au cœur du marché »:* le vendredi 24 juin, au pied de l'escalier de l'Hôtel de ville, de 9h à 11h
- Concert de plein air avec l'Harmonie Commentryenne : vendredi 24 juin à 18h30, théâtre de plein air de la Pléiade
- Fête de l'école municipale de musique : le samedi 25 juin
- *Réception des médaillés et retraités de la ville :* le samedi 2 juillet à 10h30, Verrière de l'Agora
- Réunion publique avec les riverains de la Place verte : le vendredi 8 juillet à 17h30
- Fête des 13-14 juillet :
  - \*13 juillet en soirée : repas pique-nique
  - \* 14 juillet à 10 h 45 : dépôt de gerbe aux monuments aux morts

à 11 h 00 : réception en l'honneur de personnalités dans la salle du conseil municipal.

- Première permanence de la maison de la justice et des droits à la salle Camille Tourret : le jeudi 30 juin en après midi

Vous retrouverez tous le programme de juillet et août dans le magazine municipal « les Estivales » distribués dans les boîtes aux lettres les 28, 29 et 30 juin.

La Chambre Régionale des Comptes effectue un contrôle sur les exercices 2010 à 2015 notamment sur la piscine (commande nationale sur tous les établissements à pratique aquatique) et sur la gestion et fiabilité des comptes de la Commune. La loi du 5 août 2015 sur les Nouvelles Organisations Territoriales de la République (NOTRe) impose aux communes un délai d'un an pour mettre en œuvre les mesures préconisées dans le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Verge demande s'il est possible de regrouper sur la même plage horaire les réunions aux commissions d'appel d'offre.

Monsieur le Maire répond qu'en principe les réunions sont regroupées mais que les dernières ont été déplacées du fait d'une impossibilité d'agenda.

Monsieur Verge demande à ce qu'un lexique puisse être établi afin de recenser sur les abréviations utilisées en maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire répond qu'il le fera établir.

Monsieur Bourdier évoque l'accueil des nouveaux arrivants sur Commentry et notamment les migrants, est-il envisagé une cérémonie d'accueil pour eux ?

Monsieur le Maire répond qu'il sera envisagé une réception quand sera mise en place une politique globale d'accueil des nouveaux arrivants.

Lors du conseil municipal du 6 avril 2016, Monsieur Bourdier avait demandé que lui soit communiqué le coût de la mise à disposition du personnel communal pour le Paris / Nice. Monsieur le Maire répond que les coûts lui seront communiqués.

Monsieur Bourdier demande la communication des chiffres du dernier recensement par rapport au précédent notamment le montant de l'aide perçue par la commune et la rémunération des recenseurs.

Monsieur le Maire demande aux services à ce que la transmission de ces informations soit faite.

Concernant le site Visserie Forgée du Bourbonnais, Monsieur Bourdier demande un état détaillé financier de la dépollution du site ?

Monsieur le Maire répond que communication sera faite lorsque le dossier sera finalisé.

Monsieur Bourdier fait état de la candidature de l'accueil de la section hôtelière au Lycée Geneviève Vincent.

Monsieur le Maire répond que la démarche relève de l'initiative du lycée, et de l'Education Nationale.

L'ordre du jour, étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée le 22 juin 2016 à 23 heures 30.

Le Maire,

Claude RIBOULET